

Séance du 15 janvier 2018

1. MODIFICATION DU CHAMP D'APPLICATION DU DROIT DE PREEMPTION.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 7 décembre 2017 approuvant le P.L.U., le Conseil Municipal a modifié le champ d'application du Droit de Préemption Urbain (D.P.U.) issu du P.O.S. pour l'appliquer aux zones et secteurs suivants : zones urbaines UA, UB ainsi qu'aux secteurs UAa, UBa, UBb, zone à urbaniser 2AU ainsi que les secteurs 1AUa.

2. AUTORISATION D'ENGAGEMENT, DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT.

Le Conseil municipal a autorisé l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au vote du budget primitif 2018, tant pour le budget principal que pour le budget annexe assainissement.

3. PROJET DE CREATION DE PLACES DE STATIONNEMENT.

Un projet de création de places de stationnement rue Principale, sur l'emprise de la propriété Geiger, que la Commune de Niffer a acquise en 2017 est soumis au conseil. Il est projeté de créer des places sur une partie de la dite propriété, le long de la descente menant à la salle multi-activités et au parking, ceci entre la rue Principale et l'aire de jeux, de matérialiser le long de la cour d'école et de la salle multi-activités, une zone protégée pour les piétons et les cyclistes. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, a demandé que les travaux ne soient pas réalisés dans l'immédiat et que la question soit réétudiée.

4. DECLASSEMENT PARTIEL D'UNE VOIRIE (RUE DE HOMBOURG).

Le Conseil municipal a approuvé le déclassement dans le domaine privé des deux espaces verts et d'un tronçon de la rue de Hombourg, soit une surface de 704 m², chargé M. le Maire d'entreprendre toutes les démarches nécessaires à ce déclassement et fixé le prix de vente du terrain de construire à aménager à 19 500 € l'are.